



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Français de l'étranger - retour en France - délais immatriculation - ANTS

Question écrite n° 12221

Texte de la question

M. Frédéric Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les conséquences des dysfonctionnements de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Il a été rapporté à M. le député que des Français revenant s'installer en France après une expatriation ne sont pas en mesure d'immatriculer leurs véhicules avec des plaques françaises dans des délais raisonnables. Ces citoyens se retrouvent en infraction à la loi malgré eux. En effet, la réglementation impose l'immatriculation du véhicule importé sous un mois, sous peine d'amende. Or il a été rapporté à M. le député que les délais d'immatriculation sont de plus de 2 mois et que l'administration n'est pas capable de donner un délai, arguant sur un surplus de demandes. Les retards dans le traitement des demandes et les conséquences qui en découlent pour les administrés sont extrêmement regrettables et il est essentiel que des mesures soient prises pour résoudre ces dysfonctionnements. Il souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour que les usagers ne se retrouvent pas en infraction malgré eux.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12221

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9126

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)